

APPEL DE COTISATION 2019

Nom de la société (Kbis) :

N° SIRET (ou Kbis à joindre) :

Si vous êtes un nouvel adhérent ou si vous avez changé d'entreprise

Nom, prénom et fonction du représentant légal :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays

Téléphone fixe : Téléphone portable :

Adresse email : Site Internet :

Nom du représentant à LL : Prénom :

Je déclare souhaiter devenir membre (ou renouveler mon adhésion) de l'association Lyon Latitudes pour une durée d'un an. A ce titre, je reconnais avoir pris connaissance des statuts et de la charte de l'association et les adopter dans leur totalité et verse une cotisation de 50 € (cinquante euros) pour l'année 2019.

Règlements par chèque à l'ordre de Lyon Latitudes. Joindre un Kbis.

(Une attestation de paiement vous sera adressée à réception de votre chèque).

Fait à Le

Signature du représentant légal et cachet de la société

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Lyon Latitudes, Association pour la Promotion Internationale des Entreprises de Lyon Métropole, regroupe différents acteurs économiques (entreprises, associations professionnelles, structures institutionnelles, acteurs de l'économie sociale et solidaire) qui se donnent pour objectif de développer leurs relations à l'international et notamment avec les métropoles partenaires du Grand Lyon dans un souci d'équité et de partenariat bilatéral.

Les membres de Lyon Latitudes s'engagent sur 5 règles d'or :

- 1- Favoriser le développement des relations économiques avec les partenaires internationaux et assurer la pérennité des actions mises en place dans un souci d'échanges équitables.
- 2- Participer aux activités économiques internationales de la métropole lyonnaise (missions, rencontres, ...) en étant les porte-paroles d'une démarche éco responsable. Les membres de Lyon Latitudes s'associent à la volonté d'ouverture et de coopération du Grand Lyon avec ses homologues des autres métropoles partenaires.
- 3- Assurer le respect des règles du développement durable, éthique et solidaire dans ce développement économique.
- 4- Echanger les expériences et informations économiques et institutionnelles entre les membres de l'association par la mise en place d'outils et de support de communication adéquats (réunions, site internet, lettre d'information...).
- 5- Contribuer à des activités mutuellement profitables pour les membres des différents pays en favorisant les transferts d'expérience, la formation et le conseil. Favoriser le rapprochement des savoir-faire et des connaissances pour développer de nouveaux partenariats d'affaires sur la base d'échanges équitables.